

CONTACT 35

Lettre d'information aux acteurs de l'APF d'Ille-et-Vilaine

SOMMAIRE

Page 1 :

- ◇ Edito
- ◇ Fermeture estivale

Page 2 :

- ◇ **Actualités Nationales :**
- Brèves du printemps

Page 3 :

- ◇ **Actualités Nationales :**
- Brèves du printemps

Page 4 :

- ◇ **Actualités Nationales :**
- **Santé et justice :** Hépatite B et sclérose en plaque

Page 5 :

- ◇ **Actualités Départementales :**
- **Opérations ressources :** Brioches de l'amitié, fête du sourire, braderies

Page 6 :

- ◇ **Actualités Nationales**
- Congrès de Bordeaux
- ◇ **Activités de la Délégation**
- Séjours et **Braderies**
- ◇ **Infos pratiques**
- **Conseils Vacances**

Page 7 :

- ◇ **Culture**
- Concours de littérature
- Actualités culturelles

Page 8 :

- ◇ **Infos divers**
- Association gré à gré
- Accessibilité
- Petites annonces

Édito



Cher(e)s Ami(e)s et cher(e)s Adhérent(e)s,

Tous Ensemble

Je tiens à féliciter les membres du Conseil Départemental pour leurs encouragements et leurs implications actives durant notre mandat qui arrive à son terme après 3 ans.

Actuellement nous procédons au renouvellement de Conseil Départemental. Je remercie celles et ceux qui ont fait acte de candidature comme les adhérents d'Ille et Vilaine qui, par leur participation au vote, n'ont fait que renforcer la vie démocratique de notre mouvement au sein de l'APF.

L'occasion m'est faite aussi de rendre hommage à tous les acteurs prenant une part active au sein de notre délégation, adhérents, bénévoles et salariés par leurs implications toujours aussi efficaces et dans le respect mutuel. Que ce soit pour les opérations ressource comme les Brioches de l'Amitié et la Fête du Sourire, ou pour nos contributions au congrès de Bordeaux qui se déroulera les 7, 8 et 9 Octobre prochain par des propositions, fruits de différentes réunions de travail. Notre délégation en ayant le souci que chacun de nous puisse tout simplement avoir sa place dans la cité continue à se mobiliser régulièrement avec les groupes de travail comme dans le cadre de « Ni Pauvre, Ni Soumis ». Au cœur de notre quotidien TOUS ENSEMBLE nous parviendrons à améliorer nos existences et accéder à nos droits les plus légitimes.

En ce mois de juin, je souhaite que ce moment estival soit pour chacun d'entre nous l'occasion de passer un bon et bel été. Et pour conclure, avec toute l'équipe de la délégation d'avoir une pensée émue pour Jean Yves afin qu'il se rétablisse au plus vite ainsi qu'à Dominique pour son soutien.

AUBRY Patrick
Représentant départemental

FERMETURE DE LA DÉLÉGATION

Attention,
pendant la période estivale, la délégation sera fermée
du 31 juillet au 17 août 2009



BREVES DU PRINTEMPS

LE REGARD DES AUTRES - DISCRIMINATION

Halte aux dérives verbales : La Secrétaire d'Etat à la solidarité a attiré l'attention de l'opinion publique sur l'utilisation abusive et blessante du mot « autiste ». Pas une semaine ne passe sans qu'un responsable politique ou économique ne traite 'd'autiste' la personne ou l'organisme qui ne comprend pas ses attentes ou ses propos. Cette dérive verbale fait injure aux personnes autistes; elle fait aussi injure aux personnes handicapées en général, blessées de voir le handicap présenté comme une tare dont on affuble des personnes valides pour s'en moquer".

Discrimination – Restaurant : L'exploitant d'un restaurant installé près d'Orléans a été condamné, pour "discrimination à raison d'un handicap", à payer une amende de 6.000€. Il avait refusé d'accueillir un groupe de personnes handicapées (visuelles et mentales) pour le réveillon de la Saint-Sylvestre 2007.

Logement et Loi MoLLE : Une disposition législative de loi MoLLE (MOBilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion) est censée régler les litiges de voisinage du type jugé en mars dernier où un couple de retraités reprochait à leurs voisins d'avoir transformé le garage de leur maison en chambre pour leur fille lourdement handicapée. (le couple a été débouté par la Cour d'Appel et devra verser 4.000€ à la famille au titre de ses frais de justice). La mise en oeuvre de cette disposition légale reste toutefois suspendue à la parution d'un décret.



Scolarisation - Obligation de résultat de l'État : Un nouvel arrêt du Conseil d'État considère que l'obligation de scolarisation des enfants handicapés incombant à l'État est "de résultat", et que les carences en moyens ne saurait exonérer l'Éducation Nationale de sa responsabilité. Cet arrêt sanctionne les pouvoirs publics au nom d'un droit à l'éducation opposable.

EMPLOI – PLAN DE RELANCE - INSTITUTIONS

Institutions et plan de relance : Des mesures d'investissement supplémentaires à destination des établissements accueillant personnes âgées ou handicapées ont été présentées début avril 2009. D'un montant de 70 millions d'euros provenant des réserves de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, (CNSA), ce plan de relance apportera une partie du financement nécessaire à 36 créations, 29 extensions et 2 rénovations d'établissements (soit 20% des demandes déposées).

Emploi – Le passage aux 35 heures dans les ESAT : Les ESAT (ex Centres d'Aide par le Travail) n'ont dû passer aux 35 heures qu'en janvier 2009, sans revalorisation salariale au motif que la rémunération des travailleurs handicapés n'est pas un salaire au sens légal du terme. Ce passage entraîne donc une perte de rémunération d'environ 10%. En avril dernier, les directions d'établissements, la CAF qui verse l'Allocation Adulte Handicapé et la DDASS se renvoyaient la balle pour savoir qui doit compenser la perte de revenu des travailleurs handicapés.

Institutions - Annuaire des ESAT : La mutuelle Intégrance a réalisé le premier annuaire (concerne Paris) d'une série répertoriant par région les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT, ex CAT). Elle énumère les secteurs d'activité et les travaux réalisés par les établissements, le type de travailleurs handicapés accueilli et donne leurs coordonnées des ESAT. Renseignements sur le site internet d'Intégrance ou au 09 69 320 325.

Institutions - Décret sur le polyhandicap : Avec un an de retard, le décret relatif à la prise en charge médico-sociale des personnes polyhandicapées est paru le 26 mars dernier. Le texte élargit la prise en charge aux adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie, et définit les missions et le fonctionnement des établissements adaptés, la composition des équipes, les conditions de vie des personnes accueillies. Consultable sur le site de Légifrance.

BREVES DU PRINTEMPS

Institutions - Décret UEROS : Le décret relatif aux Unités d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et socioprofessionnelle pour personnes cérébro-lésées, publié en mars dernier, définit les missions et les moyens de ces organismes, le processus de prise en charge des personnes concernées et la composition de l'équipe pluridisciplinaire.

Emploi - 1.700 agents pour l'État : La Fonction publique de l'État envisage de recruter 1.700 travailleurs handicapés en 2009. Les recrutements de personnes handicapées par les services de l'Etat, qui emploient la moitié des fonctionnaires, ont augmenté de 50% en 2008 par rapport à 2007, passant de 960 à 1.440 personnes.

Emploi - La Défense Nationale recrute : Elle prévoit de recruter 590 personnes handicapées dans le cadre du plan triennal 2009-2011 mais envisage également d'autres actions : aménagements de postes de travail, formations adaptées, relations avec les établissements et services d'aides par le travail (ESAT). La participation de jeunes handicapés à la Journée d'appel à la préparation à la Défense sera soutenue.

Emploi - Recrutement d'enseignants : Le ministère de l'éducation nationale a lancé en mars 2009 un recrutement d'enseignants handicapés pour la rentrée de septembre. 150 postes sont à pourvoir dans les écoles élémentaires, et 250 pour le second degré. Les personnes intéressées doivent s'adresser au Rectorat de l'Académie dans laquelle elles envisagent d'exercer leurs fonctions.

Emploi - Sortir des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) : Quatre régions dont la Bretagne vont expérimenter un dispositif de sortie d'ESAT de travailleurs handicapés vers le milieu ordinaire. Dénommées "PASSerelle vers le Milieu Ordinaire" (Passmo), les conventions triennales visent à atteindre 650 sorties prioritairement vers les petites et moyennes entreprises.

ALLOCATIONS - RESSOURCES

Revalorisation de l'A.A.H. : A compter du 1^{er} avril 2009, le montant de l'AAH est porté à 666,96 €. Il augmentera de nouveau le 1^{er} septembre prochain pour atteindre 681,63 €, soit une revalorisation de 4,4% sur 12 mois.

Vie Autonome - Dotation des MDPH : Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées vont recevoir une dotation financière supplémentaire en 2009 de 15 millions d'euros. Ce complément, pris sur le budget de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) permettra aux MDPH de mettre en oeuvre ses nouvelles attributions : l'extension aux moins de 20 ans de la Prestation de Compensation du Handicap et le bilan obligatoire d'employabilité des demandeurs de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Ressources en institutions : Jusqu'à février 2009, à l'âge de 60 ans, les personnes hébergées en foyer ne conservaient qu'une infime partie de leurs allocations (78€) et les sommes versées par l'aide sociale étaient récupérables sur succession. Un nouveau décret augmente la somme laissée aux pensionnaires, qui passera à 195€. Le recours contre les obligés alimentaires ainsi que la récupération des sommes versées seront quasiment supprimés.

Finances - Excédents de la CNSA : Les crédits non-consommés et les réserves financières de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (C.N.S.A) vont faire l'objet d'une mission d'enquête confiée à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et à l'Inspection Générale des Finances (I.G.F). L'enquête doit rechercher les causes de la sous-utilisation des crédits affectés à la création de places en établissements pour personnes handicapées ou âgées, et proposer des solutions pour remédier à cette situation dénoncée par 31 associations regroupées dans le GR 31 qui craignent l'utilisation de ces fonds à d'autres fins.



SANTE - JUSTICE

Justice - Suppression de TASS : 44 des 115 Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) seraient supprimés lors de la restructuration prévue par le gouvernement. Appelées à juger le contentieux relatif à la prise en charge de maladies de longue durée, d'invalidité et d'accidents du travail ou maladies professionnelles, ces juridictions de proximité "souvent saisies sans l'aide d'un conseil par des personnes aux ressources modestes, est une condition de l'accès de chacun à la Justice", a estimé la Conférence des bâtonniers avocats.



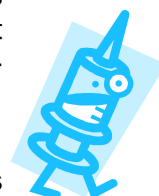
SEP et vaccination contre l'Hépatite B : L'arrêt du Conseil d'Etat du 10 avril 2009 :

L'affaire :

A la suite d'une vaccination obligatoire contre l'Hépatite B, subie dans le cadre de son travail hospitalier, une aide-soignante a présenté les symptômes d'une sclérose en plaque. La réglementation prévoit la réparation par l'Etat des dommages imputables directement à une vaccination obligatoire. En application de ce principe et après avis de la commission de règlement amiable des accidents vaccinaux, le ministre de la Santé a proposé à l'aide-soignante une rente viagère annuelle de 6.100 Euros. Estimant ce montant insuffisant, l'intéressée a saisi le Tribunal Administratif pour que lui soit attribuée une rente annuelle de 35.000 Euros. Le 1er juge et le juge d'appel ont estimé que la responsabilité de l'Etat n'était pas engagée et ont rejeté la demande de l'intéressée. Le Conseil d'Etat a annulé ces décisions juridictionnelles et reconnu la responsabilité de l'Etat en le condamnant à verser à l'aide-soignante la somme de 45.000 Euros pour tous les préjudices personnels (corporel, moral, d'agrément, souffrances...) qu'elle a subis du fait de sa sclérose en plaque. Le juge administratif suprême a en effet déclaré que la SEP avait bien été provoquée par la vaccination car les 1ers symptômes de la maladie étaient apparus rapidement après les injections du vaccin et que l'intéressée n'avait présenté aucun antécédent.

L'aboutissement final :

L'arrêt du Conseil d'Etat n'accorde qu'un capital de 45.000 Euros (l'Etat avait octroyé une rente annuelle de 6.100 Euros et l'aide-soignante avait demandé que cette rente soit fixée à 35.000 Euros par an) mais il ouvre la possibilité à l'intéressée de demander ultérieurement une réévaluation de son préjudice en cas d'aggravation de la maladie et surtout il censure les précédentes décisions prises par le Tribunal administratif et la Cour Administrative d'Appel qui ne reconnaissaient pas la responsabilité de l'Etat et refusaient, en conséquence, toute indemnisation à la victime.



Analyse juridique :

Cette affaire met en lumière la difficulté, encore aujourd'hui, pour les personnes atteintes d'une SEP à la suite d'une vaccination obligatoire, d'obtenir une réparation intégrale de l'Etat. Celui-ci, il est vrai, reconnaît plus facilement sa responsabilité depuis quelques années et répare, sur l'avis (et grâce aux fonds) d'une commission spécifique l'ONIAM (Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux), les préjudices subis du fait de ces accidents vaccinaux. Il accorde, ce faisant, le bénéfice du doute aux victimes, car les scientifiques médicaux sont très partagés sur la responsabilité du vaccin HB dans le déclenchement de la SEP et aucune étude n'a pu prouver scientifiquement un lien direct et certain entre les deux. L'Etat a d'ailleurs, sur ce motif d'absence de preuve scientifique, refusé pendant longtemps toute indemnisation en réparation. Aujourd'hui encore l'indemnisation n'est pas systématique mais repose sur des critères, plus juridiques que scientifiques, établis par les Tribunaux administratifs et judiciaires qui ont reconnu un droit à réparation aux victimes lorsqu'en particulier, aucun symptôme de la maladie n'était antérieur à la 1ère vaccination et qu'un court délai séparait les premiers signes avérés de la maladie et la dernière injection vaccinale.

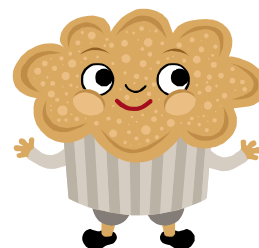
Dans l'affaire qui vient d'être jugée par le Conseil d'Etat on observe également le risque encouru par les victimes à contester le montant de l'indemnisation accordée. Il s'en est fallu de peu que l'aide-soignante en perde complètement le bénéfice et le capital de 45.000 Euros obtenu vaut-il mieux que la rente annuelle de 6.100 Euros proposée par le représentant de l'Etat ?

Analyse et commentaires : Brigitte Parey-Mans

Actualités de la Délégation Départementale

OPERATIONS RESSOURCES

L'opération des **Brioches de l'Amitié** 2009 s'est déroulée du 20 au 29 mars 2009 et les premiers résultats sont excellents :



plus de 84 000 brioches vendues en 10 jours sur le département de l'Ille-et-Vilaine.

A Rennes, grâce à la mobilisation importante (plus de 60 bénévoles, plus de 450 heures de présence, avec des participations qui oscillent entre 1 et 10 fois) nous avons vendu plus de 3 500 brioches.

Grâce à la précieuse collaboration de tous les participants, cette opération a été un succès malgré un contexte économique plus que morose. Cette année encore l'intérêt d'unir les forces du milieu associatif n'est plus à démontrer. Grâce à tous les projets des 4 associations pourront voir le jour :



ADIMC 35 : 1) création d'outils de communication : site internet, plaquette, **2)** poursuite des projets d'extention du Foyer Les Glycines à Pipriac et du Foyer de l'Orgerie à Vern sur Seiche



ADAPEI : aide au financement de l'accès aux loisirs et à la culture pour les enfants et adultes handicapés mentaux



APF : **1)** aménagement de la cafétéria de la délégation départementale en un lieu de rencontre et de convivialité ouvert aux adhérents et bénévoles, **2)** financement des activités de loisirs, sorties et séjours pour atténuer la participation financière des adhérents et permettre ainsi au plus grand nombre d'y participer



HANDICAP SERVICES 35 : acquisition de véhicules adaptés pour répondre aux demandes de mobilité toujours croissante des bénéficiaires du service



La « **Fête du sourire 2009** » a permis de collecter plus de 1 800 € sur 3 jours et 11 points de vente : Betton, Chantepie, Redon, Rennes, St Jouan des Guérets, St Malo, Vitré.

La générosité, l'enthousiasme et la disponibilité de toutes et tous ont largement contribué au bon déroulement de cette opération. Car si les résultats financiers sont moins bons qu'en 2008, il faut tenir compte de la mobilisation en mars dernier lors des brioches de l'Amitié.

En 2009 nous avons fait le choix d'acheter des bonbons car il s'agit d'un produit que l'on peut continuer à proposer dans l'année. Alors, si vous avez des idées pour écouler le stock de plus de 1000 sachets (étudiants qui ont une action à réaliser, Comité d'Entreprise, partenariat avec des commerces...), n'hésitez pas à nous en faire part.

Les Braderies du printemps :

Elles ont eu lieu les 7 Mars, 17 mai et 6 juin 2009 et ont permis de collecter un peu moins de 4000€. La prochaine braderie aura lieu cet été à Saint Malô (voir p8) qui connaît généralement un beau succès.



Merci à tous les bénévoles et participants de ces opérations !



Actualités nationales - Actualités nationales - Actualités

CONGRÈS DE BORDEAUX

Le congrès national de l'APF aura lieu les 7 et 8 octobre 2009. Des débats préparatoires se sont déroulés pour parvenir à un manifeste à l'issue du congrès. Dix grands thèmes ont été proposés pour les débats:



1. Accessibilité universelle
2. Education, scolarité, formation universitaire et activités péri-scolaires
3. Formation, accès et maintien dans l'emploi
4. Ressources
5. Politique de santé (prévention, accès aux soins, ...)
6. Droit à compensation
7. Aidants familiaux
8. Accès aux droits (maisons départementales, ...)
9. Vie affective et sexuelle ; vie familiale

Activités de la Délégation Départementale

BRADERIES

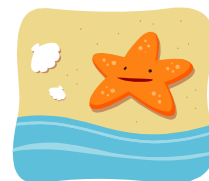
Les deux prochaines braderies de l'APF auront lieu :

- ◇ 9 août à Saint Malo (place de Rocabey)
- ◇ 25 octobre à Rennes (Hall Martenot)

Nous recherchons des bénévoles pour vendre et plus encore pour l'installation et le démontage des stands. Merci de contacter la délégation.

SEJOURS

3 séjours vont se dérouler au cours de l'été : dans les Deux sèvres et en Vendée au mois de juillet, dans le Morbihan en septembre. Bonne vacances aux participants.



Infos diverses - Infos diverses - Infos

VACANCES

CONSEILS PRATIQUES

Faites le **plein d'informations** avant de vous décider. Consultez les sites Internet des principales associations, leurs catalogues ou interrogez-les directement.

Les sites, agences spécialisées, organismes et associations se multiplient pour offrir un **éventail de propositions** de séjours et de destinations à l'intention des personnes (adultes ou enfants) présentant un handicap : activités sportives, culturelles, artistiques, croisières fluviales, découverte d'une région de France, circuits à l'étranger...

La connaissance approfondie des handicaps des personnes accueillies, une organisation sans faille, des locaux adaptés et du personnel bien formé, telles sont les conditions d'un séjour réussi. Toutefois, soyez prudents face aux annonces prometteuses ; **les labels ou agréments** peuvent guider vos recherches dans la mesure où ils attestent le respect de certaines normes : l'agrément « vacances adaptées organisées », le label « Tourisme et handicap »...

De même, il est souhaitable de contracter **une assurance** avant de partir ou se renseigner auprès de sa banque ou d'autres organismes de crédit ou d'assurances sur les couvertures auxquelles vous avez déjà droit (rapatriement, soins, etc) : vous n'êtes normalement pas obligé d'adhérer à l'assurance proposée par le voyageur.

Une fiche regroupant les adresses utiles pour préparer et financer ses vacances est disponible à l'accueil de l'APF et sur le site <http://www.apf35.com/> (rubrique contact 35)



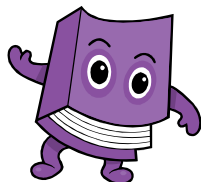
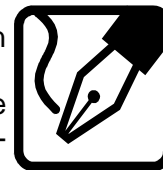
CONCOURS INTERNATIONAL DE LITTÉRATURE DES CORDÉES

Pour la troisième année consécutive, l'APF organise, en partenariat avec l'association Regards, un concours de littérature.

Sept catégories sont présentes dans des genres littéraires différents : poésie (classique ou libre), conte ou nouvelle, théâtre ou sketch, lettre d'amitié, texte libre ayant pour thème « ni pauvre, ni soumis », et slam.

Clôture des participations le 15 octobre 2009, remise des prix en janvier 2010.

Le règlement du concours est disponible à l'APF.



CULTURE



Théâtre en Avignon : le théâtre avignonnais Le Ring (équipé d'une Boucle magnétique) élabore actuellement une nouvelle pièce abordant l'autisme, intitulée "Les Culs de plomb" : un voyage initiatique qui conduira Alex, devenu mystérieusement autiste à l'âge de 30 ans, de l'univers psychiatrique à celui du désert algérien... *Le Ring, 13 rue Louis Pasteur, 84000 Avignon. Tél. 04 90 27 02 03.*



Le Parc Vulcania : Le parc d'attraction scientifique Vulcania, installé près de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) est labellisé Tourisme et Handicap pour les 4 types de déficiences. Il vient de mettre en service un « Personal guide Vidéo »

La Demeure Historique finance : La Demeure Historique est un groupement de propriétaires privés de 3.000 monuments historiques, pour la plupart ouverts à la visite. Sa Fondation s'est fixé trois missions prioritaires, dont la mise en accessibilité, et a lancé un appel à projets avec dotation. *Fondation Demeure Historique, 3 rue des Bernardins, 75005 Paris. Tél. : 01 55 42 60 00.*

Lecture - Retour à la vie : Krystel Cahanin-Caillaud raconte comment elle s'est vue morte à la suite d'un grave accident qui lui a laissé des séquelles résultant d'un traumatisme crânien sévère. Elle relate le vécu des heures et des jours du coma profond dans lequel elle se trouvait, son combat pour tenter de donner des signes de vie à ses proches ... « *Je suis sortie de mon corps* », par Krystel Cahanin-Caillaud, Oh Editions, 14,90€ en librairies.

Lecture - Serial killer dans l'Hérault : Un ancien chef d'entreprise paraplégique vient de publier son premier roman "C'est Mozart qui assassine", pour lequel l'auteur puise dans son quotidien pour livrer un portrait (très) cru de la vie avec un handicap moteur dans une enquête policière mêlant tension, meurtres, suspense et parcours personnel. "C'est Mozart qui assassine", par Guy Escure, éditions Thélès, 24€ en librairies.



Vers l'accessibilité des services de communication publique en ligne aux personnes handicapées : Cette accessibilité concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Un décret du 14 mai 2009, vient de créer le référentiel d'accessibilité des services de communication publique en ligne. Un arrêté fixera prochainement les règles d'adaptation ainsi que les délais de mise en conformité des sites existants (entre 2 et 3 ans maximum).

ASSOCIATION GRÉ À GRÉ

L'association Gré à Gré est née il y a un an à Rennes et a pour but de donner des *Conseils en Informations et Formations pour les auxiliaires de vie embauché(e)s en emploi direct et pour les personnes handicapées employeuses*. L'association a organisé une conférence à la salle du Diapason sur le campus de l'université de Rennes 1, sur le thème : « **Les ambitions du projet de vie à domicile des personnes handicapées** ». Elle sera animée entre autre par M Marcel Nuss de la coordination Handicap et Autonomie. Pour en savoir plus sur cette association:

<http://greagre.free.fr/> - greagre@free.fr—tel 06 06 41 10 35

ACCESSIBILITE



Transports – Le train laboratoire de l'accessibilité de la SNCF : Il sera présenté à Paris, gare de l'Est, du 12 mai au 12 juin prochains. Le véhicule test comportera divers équipements sur lequel l'avis des visiteurs handicapés sera recueilli : inscription préalable par courriel ou au 0 800 005 529 (gratuit depuis un poste fixe).

Accessibilité des lieux de travail : La directrice de cabinet du Délégué Interministériel aux Personnes Handicapées, publie un nouvel ouvrage spécialisé sur "L'accessibilité des lieux de travail". Il traite de la réglementation existante et pointe les dispositions qui devraient bientôt changer (décret en préparation) et présente celles qui existent. « *L'accessibilité des lieux de travail* » par Soraya Kompany, Editions du Puits Fleuri, 29€, en librairies.



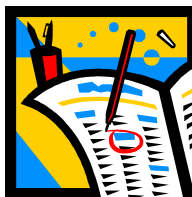
Matériels - Fauteuils roulant en hypermarché : Le Conseil d'Etat a validé, en mars dernier, la création à Pont l'Abbé (Finistère) d'une extension d'un hypermarché Leclerc destinée notamment à la vente de fauteuils roulants et de matériels médicalisés. Le juge administratif justifie cette autorisation par l'absence, dans la zone de chalandise, d'un magasin comparable et dans la mesure où Leclerc est agréé par l'Assurance Maladie pour pratiquer le tiers-payant sur les matériels remboursables.

PETITES ANNONCES

● A vendre

Scoter électrique, parfait état, très stable, plusieurs options.
Visible Rennes Centre.

500 euros (possibilité de payer en trois fois)
Tel : 02.99.30.12.30 ou 06.61.47.44.27



● A vendre

Monospace Citroën Evasion année 12/1996, 1.9 TD, 178.500 km, CT : ok
Courroie de distribution et batterie neuve, factures à l'appui, entretien fait par agent Citroën

6 places dont une équipée siège « Pimas » avec adaptation embase roulante

3.500 euros

Tel : 02.99.68.91.80

● Recherche

Fauteuil roulant Manulette-Poirier années 50-60, quelque soit l'état.
Merci de contacter Francis Renard au 02.99.84.26.66

● Le **Contact 35** est édité au **trimestre**. Pour celui de **juillet-août-septembre 2009**, merci de nous transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation par téléphone ou par courrier, avant le **15 août**

● **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine**,

40 rue Danton, 35700 Rennes

Tirage : 650 exemplaires

Directeur de la publication :

Francis Renard

Comité de Rédaction :

Laëtitia Roffi (animatrice), Hélène Gisèle Boukou, Sophie Ceillier, Brigitte Pary-Mans

● **Informations sur ce numéro** ●

Francis Renard,

Tel : 02 99 84 26 66